

## LES CRÉDITS PROVISOIRES

**L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor)** propose:

Qu'une somme n'excédant pas \$10,358,774,745.49, soit l'ensemble

a) des trois douzièmes du total des montants des postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1985, déposé à la Chambre des communes le mardi 21 février 1984, \$9,287,918,349.75;

b) des huit douzièmes supplémentaires du montant total du poste 35 des Communications, des postes 65 et 75 des Travaux publics, du poste 25 des Transports et du poste 10 du Conseil du Trésor (Annexe A) dudit budget, \$12,272,733.33;

c) des six douzièmes supplémentaires du montant total du poste 5 du Conseil du Trésor (Annexe B) dudit budget, \$157,500,000;

d) des trois douzièmes supplémentaires du montant total du poste 15 des Affaires indiennes et du Nord canadien, des postes 20, 35, L60 et L115 des Transports (Annexe C) dudit budget, \$226,445,000;

e) des deux douzièmes supplémentaires du montant total du poste 5 des Communications, des postes 15 et 30 de l'Environnement, des postes 20, 30, 70 et 80 des Travaux publics, du poste 35 de l'Expansion industrielle et régionale, du poste 30 du Secrétariat d'État et du poste 90 des Transports (Annexe D) dudit budget, \$118,331,748.83;

f) du douzième supplémentaire du montant total du poste 15 de l'Agriculture, du poste 45 des Communications, des postes 1 et 5 de la Consommation et des Corporations, du poste 15 de l'Emploi et de l'Immigration, du poste 1 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des postes 1 et 20 de l'Environnement, des postes 5 et 40 des Affaires extérieures, des postes 30, 35 et 40 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 5 du Travail, des postes 10 et 45 de la Santé nationale et du Bien-être social, du poste 10 des Travaux publics, du poste 10 du Secrétariat d'État, du poste 1 du Solliciteur général, du poste 1 des Approvisionnements et Services, des postes 65 et 100 des Transports, des postes 25 et 30 des Anciens combattants (Annexe E) dudit budget, \$555,806,877.58;

soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985.

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Sur division.

(La motion est adoptée.)

**M. Gray** propose: Que le projet de loi C-28, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois et que l'impression en soit ordonnée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

**M. Gray** propose alors: Que le projet de loi C-28, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985 soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** Sur division.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Corbin.)

[Français]

**Le président:** L'article 2 est-il adopté?

**Des voix:** Sur division.

(L'article 2 est adopté.)

**Le président:** L'article 3 est-il adopté?

## Les subsides

**Des voix:** Sur division.

(L'article 3 est adopté.)

**Le président:** L'article 4 est-il adopté?

**Des voix:** Sur division.

(L'article 4 est adopté.)

**Le président:** L'article 5 est-il adopté?

**Des voix:** Sur division.

(L'article 5 est adopté.)

**Le président:** L'Annexe A est-elle adoptée?

**Des voix:** Sur division.

(L'Annexe A est adoptée.)

**Le président:** L'Annexe B est-elle adoptée?

**Des voix:** Sur division.

(L'Annexe B est adoptée.)

**Le président:** L'Annexe C est-elle adoptée?

**Des voix:** Sur division.

(L'Annexe C est adoptée.)

**Le président:** L'Annexe D est-elle adoptée?

**Des voix:** Sur division.

(L'Annexe D est adoptée.)

**Le président:** L'Annexe E est-elle adoptée?

**Des voix:** Sur division.

(L'Annexe E est adoptée.)

**Le président:** L'article 1 est-il adopté?

**Des voix:** Sur division.

(L'article 1 est adopté.)

**Le président:** Le préambule est-il adopté?

**Des voix:** Sur division.

(Le préambule est adopté.)

**Le président:** Le titre est-il adopté?

**Des voix:** Sur division.

(Le titre est adopté.)

**Le président:** Le projet de loi est-il adopté?

**Des voix:** Sur division.

(Le projet de loi est adopté.)

**Le président:** Dois-je lever la séance et rapporter le projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait du projet de loi.)

[Traduction]

**M. Gray** propose: Que le projet de loi soit agréé.

**Des voix:** Sur division.

(La motion est adoptée.)